

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5241

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAMMAMI Abd eslam.

Date de naissance :

25.3.54

Adresse :

Tél. : 0671069131

Total des frais engagés : 1423,20 Dhs

+ 300 = 1723,20

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ALAMI Noureddine
Cardiologue
Bd de La Grande Ceinture Hay Morammar
Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumart 3
INP: 091005744

Date de consultation :

13/02/2023

Nom et prénom du malade :

HAMMAMI Abd eslam

Age : 69

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

Le : 13/02/23

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/02/2023	Acte 1	1	30000	INP : 0910057144 Dr. ALAMI Nourredine CARDIOLOGUE

~~Jr. ALAMI Nourreddine
CARDIOLOGUE~~

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	MONTANT DE LA FICHE
<i>DR. 20140717</i>	13/07/23	1423,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

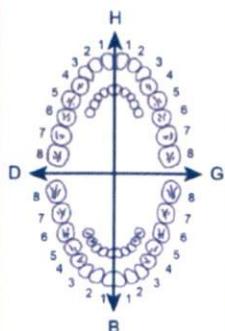
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

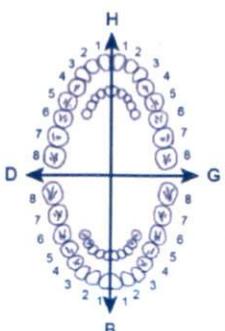
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

MASTICATOR	
H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Dr. Noureddine ALAMI



Spécialiste des maladies du cœur et des vaisseaux

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier

Diplômé d'Échodoppler cardiaque de Montpellier

Ancien attaché des hôpitaux de France

Ancien cardiologue de l'hôpital militaire de Laâyoune

Bd.de la Grande Ceinture Hay Mohammadi

Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumart III

Appt. 1 Casablanca - Tél. : (05) 22.66.16.16

الدكتور نور الدين العلمي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب بمونبولي

مجاز من جامعة مونبولي بالتشخيص الآلي لأمراض القلب والشرايين

طبيب ملحق بمصلحة القلب بمستشفيات فرنسا سابقا

رئيس قسم أمراض القلب بالمستشفى العسكري بالعيون سابقا

شارع الحزام الكبير - الحي المحمدي

إقامة الموحدين ابن تومرت III شقة 1

(05) 22.66.16.16 الدار البيضاء الهاتف:

CASABLANCA, LE

13.02.2023

Mr HAMANI Abdesselam

16

Diplegar forte
149,70x6
(cpl)

mohn

Nebital 5

(cpl)

pharmacie FLORALYE
Dr. LOUALI
N° 20-1
Sidi Rahal
CP 10000
mef

8750x6

111 → 06 min

PPV 149DH70
PER 05/25
LOT L1780

PPV 149DH70
PER 05/25
LOT L1780

PPV 149DH70
PER 07/25
LOT L2450

PPV 149DH70
PER 07/25
LOT L2453

PPV 149DH70
PER 07/25
LOT L2453

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

Dr. ALAMI Noureddine
CARDIOLOGUE

Bd de la Grande Ceinture Hay Mohammadi
Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumart 3 APPT
Casablanca - TEL: 05 22 66 16 16 - MDP: 09 100 5744

ГЛАВЫ

ECG DE REPOS

(3.20)

FEV. 13 2023 09:38

ID = **MBD2SL184** ***** DANS LIMITE ANORMALE ***** MOYENNE
 AGE/SEXE = 71 / *****
 TAILLE/PDS = 170 cm / 71 kg
 P.A. = 120 mmHg
 F.C. = 60 min(0.998s)
 PR = 0.182s
 QRS = 0.114s
 AXE = -55deg
 QT/QTc = 0.414s/0.414
 RV5 = 0.96mV
 SV1 = 0.65mV
 TRAITEMENT =

FILTRE: AC, DERIVAT
ECG D'EFFORT: OUI (PRUDENCE)

Non Confirmé. Le médecin doit revoir.
CONTROLÉ PAR

10mm/mV 25mm/s

